

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2014

Monsieur Maglica au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de 2014.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a accordé, à la compagnie des contes, une subvention d'un montant de 3 800 € pour l'organisation des mercredis du conte, dans le cadre de "L'été en continu". Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 3 040 € (mandat du 9 juillet 2014), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation.

Par courriel en date du 3 septembre 2014, l'association a transmis le document précité en indiquant que le montant de la subvention municipale pouvait être ajusté à la baisse, le total des dépenses engagées pour cette action étant moins élevé que prévu pour atteindre 3 500 €. Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à la compagnie des contes de 3 800 € à 3 500 €.

De plus, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil Municipal a attribué, à l'association "Léo Lagrange Centre Est", une subvention à hauteur de 600 € pour la restitution des ateliers de break dance "Salam Salut Shalom", dans le cadre du festival "Les Nuits d'Orient".

Par lettre en date du 7 octobre 2014, l'association "Léo Lagrange Centre Est" a informé la Ville qu'elle ne sera pas en mesure de réaliser l'action précitée. Il convient donc d'annuler la subvention de 600 € accordée à l'association "Léo Lagrange Centre Est".

Enfin, lors de sa séance du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a accordé, au Théâtre Dijon Bourgogne, une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'accueil du spectacle "Cyrano de Bergerac", du 2 au 4 juillet 2014 au Grand Théâtre.

Par courriel en date du 15 septembre 2014, le Théâtre Dijon Bourgogne a informé la Ville de l'annulation de la troisième représentation du spectacle. Par conséquent, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée au Théâtre Dijon Bourgogne de 40 000 € à 31 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans le rapport ;
- 2 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à la compagnie des contes de 3 800 € à 3 500 € ;
- 3 - décider d'annuler la subvention de 600 € accordée à l'association « Léo Lagrange Centre Est » ;
- 4 - décider de ramener le montant de la subvention accordée au Théâtre Dijon Bourgogne de 40 000 € à 31 000 € ;
- 5 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 6 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 3

Abstentions : 10